

APE JY Cousteau

Dimanche 12 mai 2019

VIDE GRENIER

*Pouzioux La Jarrie
Parking des Arches*

**A partir de 6h30 (exposants)
et 8h (visiteurs)**

Boissons et restauration sur place

Renseignements (pas de réservations par téléphone) :

06 65 65 29 18 (Anne)

06 98 49 21 42 (Dominique)

06 15 02 15 19 (Sébastien)

Réservé aux particuliers

Toute inscription sans règlement ne sera pas prise en compte. Bulletin d'inscription téléchargeable sur  apejycousteau

*2€ le mètre
linéaire*

Règlement

- **Art.1** : L'APE JY Cousteau est organisatrice du vide grenier se tenant sur la commune de Vouneuil sous Biard à Pouzioux la Jarrie sur le parking du stade de football le 12 mai 2019 de 08 h à 18h. L'accueil des exposants débute à 06h30.
- **Art.2** : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour l'inscription au registre de la manifestation. L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement complet.
- **Art.3** : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, seul l'organisateur peut le faire.
- **Art. 4** : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses, ou toutes détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel.
- **Art. 5** : Les objets invendus ne devront pas être abandonnés sur la chaussée. L'exposant s'engage à ramener ses invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible de poursuites.
- **Art. 6** : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas ce règlement sera priée de quitter la manifestation, sans remboursement possible de sa réservation.
- **Art. 7** : Pour des raisons de sécurité toute vente de produit alimentaire est interdite.
- **Art. 8** : Un minimum de 5 mètres de réservation est obligatoire pour garder votre véhicule (sous réserve de la longueur de ce dernier).

Nom,Prénom : Profession :

Adresse

@mail : Téléphone :

N°immatriculation de mon véhicule :

Carte d'identité n° : Délivrée le :

Par le Préfet de : N° d'identification :

Prix emplacement : 2 euros le mètre et minimum 5 mètres avec véhicule (selon véhicule)

Nombre de mètres : Prix : 2 € X = €

Observation emplacement :

Objets proposés à la vente :

Réservation plateaux repas (2 saucisses ou 2 merguez, frites, eau, dessert et café) :

Nombre de plateaux : x 6 € = € Avec saucisses (nombre)..... Avec merguez (nombre).....

Je soussigné(e).....demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 12 mai 2019 et déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, de ne vendre que des objets personnels et usagés et de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature dans l'année civile. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer.

Je joins à mon inscription la photocopie recto verso de ma carte d'identité ainsi que le paiement de ma réservation auprès de l'APE J.Y. Cousteau (sinon mon inscription ne sera pas prise en compte).

Inscription complète par courrier : APE JY Cousteau 74 rue Firmin Petit 86580 Vouneuil sous Biard

(Confirmation de votre inscription par mail ou sms)

Renseignements (pas de réservations par téléphone) : 06.65.65.29.18 (Anne) ou 06.98.49.21.42(Dominique) ou 06.15.02.15.19 (Sébastien)

Fait à :leSignature :